

Commune de Saint Alban de Montbel

Compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2017 à 20 H

Mme le Maire Annick CHEVALIER, présidente de séance.

Mme Annick POUPENEY, secrétaire de séance

Membres présents :

Mme Annick CHEVALIER, Maire

M. Henri GRIMONET, Adjoint

Mme Catherine SENFT

M. Bernard-Paul EMINET

Mme Annick POUPENEY, Adjoint

M. Sylvain DURET, Adjoint

M. Patrick NOEL-LARDIN

M. Jean SZLAPKA

M. Luc LEGER, Adjoint

M. Paul MERCY

Membres absents et excusés et pouvoirs :

Mme Audrey SCHNEIDER (pouvoir à Mme Annick CHEVALIER),

M. Benjamin BARDON (pouvoir à M. Henri GRIMONET).

M. Géraud RENAUDIN (pouvoir à Mme Annick POUPENEY)

Ordre du jour :

- Délibération pour signature de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention
- Délibération pour validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Délibération pour subvention ADMR NOVALAISE
- Délibération pour désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2018
- Questions diverses : élections sénatoriales

Début de la séance à 20 h 15 Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2017.

-1 - Délibération pour signature de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention

Madame le maire rappelle que la commune a renouvelé son adhésion au service de prévention des risques professionnels mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie qui arrivait à échéance le 31 décembre 2016. Elle précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique annuel, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Madame le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le CDG73 pour la mise à disposition auprès de la commune d'un conseiller de prévention des risques professionnels pour exercer les missions de conseil de

prévention à compter du 1^{er} septembre 2017 à raison de 2 jours (8 heures/jour) pour l'année 2017 au prix de 250 € par jour d'intervention.

Madame le maire rappelle que le référent hygiène et sécurité de la commune est Madame Martine MARTIN.

Madame le maire soumet la délibération au vote.

Délibération votée avec une abstention : M. Paul MERCY

-2 - Délibération pour validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Lors de sa séance du 11 mai 2017, le comité technique exerçant les compétences du C.H.S.C.T. a été saisi du document unique de notre commune.

Ce document unique d'évaluation des risques professionnels a été validé par le comité technique et il a reçu les avis favorables à l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants du personnel.

Madame le maire propose au conseil municipal de valider le document unique afin qu'il puisse être adressé au médecin de prévention référent de médecine préventive du CDG73.

Monsieur Henri GRIMONET présente les observations émises par les représentants du personnel du C.H.S.C.T. et les réponses du C.H.S.C.T. après avis du service de prévention des risques professionnels du CDG73.

Monsieur Paul MERCY demande si le personnel communal a accès au document unique. Madame le maire confirme que le personnel pourra consulter le document unique et précise qu'il sera remis à jour par le conseiller de prévention mis à disposition par le CDG73 et le personnel de la commune.

Madame le maire rappelle que la commune recevra la subvention sollicitée antérieurement suite à la validation du document unique.

Madame le maire soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

-3 - Délibération pour subvention ADMR NOVALAISE

L'ADMR de NOVALAISE est un service d'aide à la personne et portage des repas. Elle est subventionnée en partie par les communes au prorata des heures effectuées de l'année N-1, pour l'année 2016 la subvention de notre commune s'élevait à 1 281 € pour 915 heures et 2017, elle s'élève à 1 528 € pour 1165 heures.

Lors de l'assemblée générale de l'ADMR, Monsieur Bernard Paul EMINET a représenté la commune. Il nous rappelle que l'ADMR arrive à l'équilibre financier grâce aux subventions obtenues des collectivités locales et du département. Il nous signale que l'ADMR va avoir une période un peu difficile en 2018 avec la démission de sa présidente et le départ à la retraite de la secrétaire.

Madame le maire soumet la délibération pour la subvention de 1 528 € au vote.

Délibération votée à l'unanimité

-4 - Délibération pour désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2018

Madame le maire rappelle que le dernier recensement de la commune a été effectué en 2013. L'INSEE nous demande de réaliser le recensement des habitants de la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Madame le maire nous précise que chaque personne recensée pourra répondre aux questions du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens.

Le conseil municipal doit désigner un coordonnateur communal du recensement de la population. Madame le maire propose que ce coordonnateur soit Madame Martine MARTIN, secrétaire de mairie qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Délibération soumise au vote

Votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Catherine SENFT demande, si comme chaque année il sera remis un dictionnaire aux élèves de la commune rentrant au 6^{ème} à la rentrée de septembre. Madame le maire confirme que cette remise se fera le jeudi 6 juillet prochain vers 16h30 afin que les parents puissent assister à la cérémonie.

-Elections sénatoriales : les prochaines élections sénatoriales se tiendront le 24 septembre 2017. Le conseil municipal doit désigner parmi ses membres, 3 délégués et 3 suppléants lors du conseil municipal qui sera convoqué exceptionnellement pour le 30 juin 2017 à 19h.

-CNAS : les membres du conseil municipal s'interrogeaient sur l'utilisation de ce service par le personnel communal. Madame le maire précise que le référent en l'occurrence Madame Martine MARTIN n'a pas de moyens de contrôle car chaque employé a un accès privé par internet.

-DISPOSITIF « Bouger sur prescription » : Monsieur Paul MERCY a assisté à la réunion d'information « Bouger sur prescription » organisée par le CDOS (Comité départemental olympique et sportif de la Savoie). Ce dispositif voudrait mettre en place une aide physique adaptée pour améliorer la santé des personnes, le CDOS recherche au sein des communes des locaux afin qu'un conseiller puisse recevoir les personnes ayant reçu une prescription médicale « Bouger ».

Fin du conseil municipal à 21 H20.

Annick POUPENEY
Secrétaire de séance

Annick CHEVALIER
Président de séance